

ENVI1PM

2014 - 2015

Année d'études préparatoire au master en sciences et
gestion de l'environnement**A Louvain-la-Neuve - 1 année - Horaire de jour - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **NON**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Organisé par: **Faculté des bioingénieurs (AGRO)**Code du programme: **envi1pm****Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
Informations diverses	4
- Conditions d'admission	4
- Evaluation au cours de la formation	5
- Formations ultérieures accessibles	5
- Gestion et contacts	5

ENVI1PM - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Cette année préparatoire vous permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour entamer le programme de master en sciences et gestion de l'environnement.

La réussite du programme de l'année préparatoire est sanctionnée par une attestation qui donne accès au programme de master visé.

Votre profil

Ce programme est accessible si vous n'avez pas les prérequis pour accéder directement au master désiré (maximum 60 crédits, voir conditions d'admission).

Votre programme

En fonction de votre parcours antérieur, le programme (de maximum 60 crédits) sera constitué d'un ensemble de cours défini en concertation avec le conseiller aux études.

ENVI1PM - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Le programme de l'année préparatoire permet à l'étudiant d'acquérir les connaissances de base et les compétences nécessaires pour entamer le programme de master en sciences et gestion de l'environnement.

ENVI1PM Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

En fonction du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet de formation, le programme de 60 crédits sera constitué de cours issus principalement des programmes de bachelier des facultés d'Ingénierie biologique, agronomique et environnementale (AGRO) et des Sciences (SC) ainsi que de l'Ecole polytechnique de Louvain (EPL). Ce programme sera établi en concertation avec le conseiller aux études.

ENVI1PM - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

ATTENTION : A partir de l'année académique 2015-2016, et ce en raison de l'application du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les années préparatoires au master ne seront plus organisées.

Conditions générales

Accès à l'année préparatoire sur base d'une "passerelle" : voir [les pages sur les passerelles](#)

A l'issue de la procédure d'admission pour les masters, l'étudiant peut être amené à suivre des enseignements complémentaires qui représentent au maximum 60 crédits supplémentaires. Lorsque ces enseignements complémentaires dépassent 15 crédits, cette formation constitue une année d'études préparatoire.

Accès à l'année préparatoire sur base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience personnelle ou professionnelle :

L'article 53 du décret du 30 mars 2004 précise que: "par dérogation à l'article 51, sans préjudice de l'article 60, et en vertu d'une décision des autorités académiques, en vue de l'accès à des études de deuxième cycle, le jury de ces études peut valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle.

Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités académiques, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès".

Accès à l'année préparatoire sur base d'une valorisation de 180 crédits ECTS par le Jury d'admission (admission personnalisée sur dossier) pour les porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger (qui ne donne pas accès à cette année d'études sur base des conditions générales reprises ci-dessus).

Conditions spécifiques d'admission

Les conditions d'admission sont décrites dans le décret "Passerelles" de la Communauté française de Belgique. L'étudiant doit être porteur du diplôme de bachelier en agronomie, de bachelier en chimie, de bachelier en commerce extérieur, de bachelier en comptabilité, de bachelier en marketing, de bachelier en sciences fiscales, de bachelier-AESI en sciences économiques et sciences économiques appliquées, de bachelier-AESI en sciences : biologie, chimie, physique, de bachelier technologue de laboratoire médical, de bachelier conseiller(ère) social(e), de bachelier en écologie sociale, de bachelier en sciences agronomiques, de bachelier en sciences industrielles, de bachelier Ingénieur commercial, de bachelier en gestion publique, de bachelier en gestion de l'entreprise, de bachelier en gestion de l'environnement urbain, de bachelier en droit, de bachelier en immobilier, de bachelier en sciences administratives et gestion publique, de bachelier en architecture des jardins et du paysage, de bachelier-AESI en sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales, ou de spécialisation en analyse et traitement des eaux.

Bien qu'accessible aux bacheliers ci-dessus, le Master en sciences et gestion de l'environnement est prévu pour compléter un premier diplôme de master en sciences humaines, en sciences exactes ou en sciences appliquées.

Procédures particulières d'admission et d'inscription

Les demandes d'admission sont à adresser au coordinateur du programme, Prof. P. Gerin, Croix du Sud 2, L7.05.19, 1348 Louvain-la-Neuve, coordenvi@climate.be.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

L'évaluation des cours du programme se fera conformément au descriptif repris au cahier des charges de chacun des cours. Ces cahiers des charges sont visibles au sein du Programme d'étude sur le web.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

La réussite du programme de l'année préparatoire est sanctionné par un certificat qui donne accès au programme de master visé.

GESTION ET CONTACTS

Les demandes d'admission sont à adresser au coordinateur du programme, Prof. P. Gerin, Croix du Sud 2 L7.05.19, 1348 Louvain-la-Neuve, coordenvi@climate.be.

Gestion du programme

Entité de la structure AGRO

Sigle	AGRO	
Dénomination	Faculté des bioingénieurs	
Adresse	Croix du Sud, 2 bte L7.05.01 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 37 19 - Fax 010 47 47 45	
Site web	https://www.uclouvain.be/agro	
Secteur	Secteur des sciences et technologies (SST)	
Faculté	Faculté des bioingénieurs (AGRO)	
Mandats	Philippe Baret Christine Devlesaver	Doyen Directeur administratif de faculté
Commissions de programme	Commission de programme - Master Bioingénieur-Sciences agronomiques (BIRA) Commission de programme - Master Bioingénieur-Chimie et bioindustries (BIRC) Commission de programme - Master Bioingénieur-Sciences & technologies de l'environnement (BIRE) Commission de programme - Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur (CBIR) Commission de programme interfacultaire en Sciences et gestion de l'environnement (ENVI)	

Responsable académique du programme : [Patrick Gerin](#)

Jury

Président de jury : **Pierre Bertin**

Secrétaire de jury : **Patrick Gerin**

Personnes de contact

Conseiller aux études : **Patrick Gerin**